

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

SOLUVERM

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

### **Substance active :**

Pipérazine..... 370 mg

### **Excipients :**

<b>Composition qualitative en excipients et autres composants</b>
Acide chlorhydrique concentré
Eau purifiée

Solution buvable limpide incolore à légèrement colorée en jaune.

## 3. INFORMATIONS CLINIQUES

### **3.1 Espèces cibles**

Volailles, chiens et oiseaux de cage et de volière.

### **3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible**

Volailles :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia spp*

*Heterakis spp*

Chiens :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Toxocara canis*

*Toxascaris leonina*

Oiseaux de cage et de volière :

Traitement des infestations par les parasites adultes suivants :

*Ascaridia spp*

### **3.3 Contre-indications**

Aucune.

### **3.4 Mises en garde particulières**

Aucune.

### **3.5 Précautions particulières d'emploi**

#### **Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles**

Chez le chiot, le poids corporel doit être évalué aussi précisément que possible avant de calculer la dose.

#### **Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

En cas d'ingestion accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

#### **Précautions particulières concernant la protection de l'environnement**

Sans objet.

#### **Autres précautions**

### **3.6 Effets indésirables**

Chiens :

Très rare	Vomissements, diarrhée
-----------	------------------------

(< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés) :	Ataxie
--	--------

Volailles et oiseaux de cage et de volière :

Aucun connu.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification.

Voir la notice pour les coordonnées respectives.

### **3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation et lactation.

#### Gestation et lactation :

Les études de laboratoire sur les rats n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes.

L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

#### Oiseaux pondeurs :

Voir rubrique « Temps d'attente ».

### **3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Antagonisme de mécanisme d'action avec le pyrantel et le morantel.

### **3.9 Voies d'administration et posologie**

Voie orale.

Volailles et oiseaux de cage et de volière :

100 à 200 mg de pipérazine par kg de poids vif, soit de 0,25 à 0,5 mL de solution en une administration unique.

Chiens :

80 à 100 mg de pipérazine par kg de poids corporel, soit de 0,2 à 0,3 mL de solution, deux fois à 12 ou 24h d'intervalle. A renouveler chez les chiots 3 à 4 semaines après.

Afin de garantir une posologie appropriée, le poids corporel doit être déterminé aussi précisément que possible. L'utilisation d'un équipement de mesure convenablement étalonné est recommandée.

### **3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)**

Vomissements, diarrhée, ataxie chez le chien.

### **3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance**

Sans objet.

### **3.12 Temps d'attente**

Volailles :

Viande et abats : 7 jours.

Ne pas utiliser au cours des 4 semaines précédant le début de la période de ponte.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs pour la consommation humaine.

## **4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES**

### **4.1 Code ATCvet**

QP52AH01.

### **4.2 Propriétés pharmacodynamiques**

La pipérazine est un nématodifuge. Elle agit en provoquant une paralysie réversible des nématodes par inhibition des effets de l'acétylcholine ce qui entraîne leur décrochement de la paroi digestive et leur élimination.

### **4.3 Propriétés pharmacocinétiques**

Après administration orale, la pipérazine est rapidement absorbée. Chez la poule la concentration sérique maximale est atteinte une heure après administration.

La pipérazine est éliminée majoritairement sous forme inchangée, principalement par voie urinaire.

### **Propriétés environnementales**

## **5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES**

### **5.1 Incompatibilités majeures**

Aucune information n'est disponible sur les interactions ou incompatibilités potentielles de ce médicament vétérinaire administré par voie orale par mélange avec de l'eau de boisson ou des aliments liquides contenant des produits biocides, des additifs pour l'alimentation animale ou d'autres substances utilisées dans l'eau de boisson.

### **5.2 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

### **5.3 Précautions particulières de conservation**

À conserver à une température ne dépassant pas 25° C.

### **5.4 Nature et composition du conditionnement primaire**

Boîte en carton contenant un flacon en polyéthylène haute densité de 60 mL fermé par un bouchon en polyéthylène haute densité avec un joint interne en polyéthylène expansé/polyéthylène basse densité.

Flacon en polyéthylène haute densité de 250 mL fermé par un bouchon en polyéthylène haute densité avec un joint interne en polyéthylène expansé/polyéthylène basse densité.

Flacon en polyéthylène haute densité de 1 litre fermé par un bouchon en polyéthylène haute densité avec un joint interne en aluminium/polyéthylène basse densité.

### **5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

## **6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

LABORATOIRES BIOVE

## **7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

FR/V/0699702 7/1992

Boîte de 1 flacon de 60 mL

Flacon de 250 mL

Flacon de 1 litre

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION**

06/08/1992

#### **9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT**

28/02/2025

#### **10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES**

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).